

**PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

ALERTE N° 45 CONCERNANT WORLDLINE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

✂

WORLDLINE

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 20 MAI 2021

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG
--

- **RESOLUTIONS 11 : Renouvellement d'un censeur**

Analyse

On peut regretter que soit proposée aux actionnaires le renouvellement d'un censeur, les censeurs siégeant au conseil sans pouvoir de décision ni responsabilités. En l'espèce ce renouvellement intervient dans le prolongement des accords passés lors de l'acquisition de SIX Payment Services.

A noter, l'opposition significative exprimée par les actionnaires à la nomination de censeurs lors de la précédente assemblée générale (résolution approuvée à 58,85% en 2020).

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
2-4 paragraphe 2-4-4

La présence de censeurs au conseil doit rester exceptionnelle, et faire l'objet de justifications précises à l'égard des actionnaires préalablement à l'assemblée générale.

- RESOLUTION 22 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
1-3 paragraphe 1-2 b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- RESOLUTION 23 : Option de sur allocation (green-shoe)

Analyse

La résolution 23 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment à la résolution 22 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
1-3 paragraphe 1-2 b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

GOUVERNANCE

1- Composition du conseil de WORLDLINE

Le conseil d'administration de WORLDLINE comportera, à l'issue de l'assemblée générale 58,8% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Bernard Bourigeaud	Président	Libre d'intérêts	67%	M	77	FR	5	2023	0	1			
	Georges Pauget	Adm. réf.	Libre d'intérêts	100%	M	73	FR	2	2022	0	2			
	Gilles Grapinet	Directeur Général	Non libre d'intérêts	100%	M	57	FR	7	2023	1	0			
	Gilles Arditti	Relations d'affaires	Non libre d'intérêts	100%	M	65	FR	7	2023	1	1			
	Guilia Fitzpatrick	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	61	US	3	2023	0	1	M		
	Marie-Christine Lebert	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	93%	F	58	FR	2	2022	0	1			M
	Arnaud Lucien	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	44	FR	1	2023	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Daniel Schmucki	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	80%	M	52	CH	3	2024	0	1	M		
	Thierry Sommelet	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	51	FR	3	2023	1	5		M	M
	Michael Stollarz	Relations d'affaires	Non libre d'intérêts	100%	M	54	DE	2	2023	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Lorenz von Habsburg Lothringen	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	87%	M	65	BE	2	2024	0	1		P	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Agnès Audier		Libre d'intérêts	100%	F	56	FR	2	2024	0	3			
	Aldo Cardoso		Libre d'intérêts	100%	M	65	FR	7	2023	0	5	P		
	Mette Kamsvåg		Libre d'intérêts	100%	F	50	NO	2	2022	0	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Danielle Lagarde		Libre d'intérêts	100%	F	61	FR	5	2024	0	1		M	M
	Caroline Parot		Libre d'intérêts	100%	F	49	FR	4	2023	1	1	M		
	Luc Rémont		Libre d'intérêts	80%	M	51	FR	7	2022	1	1		M	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Nazan Somer Özelgin		Libre d'intérêts	100%	F	57	TR	2	2024	0	3			
	Susan M. Tolson		Libre d'intérêts	75%	F	59	US	7	2022	0	4	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Johannes Dijssehof	Censeur												

2. Spécificités

- Les statuts de la société WORLDLINE comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts pour traiter des rémunérations et des nominations.
- Taux d'assiduité inférieur à 80% pour deux membres du conseil d'administration.
- Un censeur siège au conseil représentant SIX Payment Services.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET